

# CHARTRE FOOT SOLIDAIRE

## POUR LA PROTECTION DES JEUNES JOUEURS



### Les signataires,

**Reconnaissent que l'action et la philosophie des structures sportives et de toute personne en lien avec le football doivent porter les principes énoncés par :**

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme (ONU, 10 décembre 1948) ;
- La Convention internationale des droits de l'Enfant (ONU, 20 novembre 1989) ;
- Le protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (ONU, 15 novembre 2000) ;
- La Charte Olympique ;
- Les règlements du football.

### Ont conscience que :

- l'attrait du football et les exemples de réussites alimentent le rêve des jeunes joueurs ;
- le développement inégal des structures de formation dans le monde rend vulnérables les jeunes porteurs de ces espoirs individuels ;
- les atteintes aux droits et à la dignité des jeunes joueurs portent atteinte au développement physique, mental, moral et social des jeunes sportifs;

# **CHARTRE FOOT SOLIDAIRE**

## POUR LA PROTECTION DES JEUNES JOUEURS



**Affirment qu'en raison de leur manque de maturité physique et intellectuelle, les sportifs mineurs sont particulièrement vulnérables, notamment lorsqu'ils sont éloignés du milieu familial ;**

**Réaffirment que le sport est un droit de l'Homme et de ce fait, tout enfant a le droit de pratiquer le football dans un environnement sain et sécurisé ;**

**Sont convaincus que le sport contribue à l'éducation, à l'amélioration de la santé des jeunes, à la promotion de l'égalité des genres, ainsi qu'à favoriser la compréhension, le respect des cultures et la tolérance;**

**Restent vigilants sur les abus dont sont potentiellement victimes les jeunes sportifs;**

**Reconnaissent que la protection des jeunes sportifs est l'affaire de tous et de chacun.**

**En conséquence, déclarent s'engager à**

- Partager les valeurs de la Fédération internationale pour la protection des jeunes footballeurs ;
- Signaler à Foot Solidaire tout enfant ou jeune adulte pouvant avoir besoin d'aide et de soutien ;
- S'imposer dans toutes ses actions sociales le respect des valeurs de la Charte.